



Jean-Jacques SCHARFF
Président
17 rue Assalit
06000 NICE
0621490216

Nice, le 14 novembre 2006

Professeur Laurent DEGOS
Président
Haute Autorité de Santé
2, avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis La Plaine Cedex

Lettre ouverte
LR-AR

Monsieur le Président,

La HAS que vous présidez a à cœur d'être au service de tous les professionnels de santé en assurant par la démarche scientifique qui est la vôtre une indépendance dans les décisions qui sont prises dans un souci d'amélioration de la qualité des soins.

Vous avez indiqué dans votre discours de présentation du rapport d'activité de la HAS de 2005 « *la démarche scientifique qu'elle soit médicale, économique, sociale ou humaine, elle seule, garantit la pertinence de la décision face à a multiplicité des facteurs d'influence. La Haute Autorité de Santé a choisi de s'appuyer sur son interdépendance en faisant intervenir tous les acteurs pour harmoniser tous les points de vue et trouver le chemin commun préparant ainsi une prise de décision acceptable par tous* ». Nous avons été très attentifs à votre position et nous y adhérons pleinement.

Votre position nous permet donc de vous faire part de nos commentaires sur le communiqué de presse du 6 novembre concernant la mission que vous a confiée le ministre sur la coopération entre professionnels de santé « *pour permettre une réelle amélioration, en toute indépendance, de notre système de santé, et une réelle contribution dans des évolutions aussi porteuses d'enjeux pour une meilleure approche pluridisciplinaires des problèmes de santé* ».

Vous indiquez ainsi dans votre communiqué de presse :

- « *Cette mission est fondée d'une part, sur l'évaluation d'une dizaine d'expérimentations en cours en ville et à l'hôpital et d'autre part, sur une concertation large avec les acteurs concernés.* »
- « *Afin d'informer les professionnels de santé et de mettre en œuvre une large concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués, le comité de pilotage a organisé une réunion d'information, le 20 septembre 2006* »
- « *Elle est menée par un comité de pilotage regroupant des membres de la HAS et de l'ONDPS ; un conseil scientifique est garant de la rigueur de la démarche d'évaluation* ».

Nous avons le regret de vous informer qu'en qualité d'acteurs concernés, nous apprenons par voie de presse comme « tout un chacun » que le comité de pilotage la HAS regroupant des membres de la HAS et de l'ONDPS a organisé « une large concertation le 20 septembre »... Après des contacts nombreux avec la plupart des associations d'infirmiers et syndicats, nous pouvons vous confirmer que cette large concertation nous semble particulièrement réduite par

rapport à l'enjeu que ce projet représente pour les infirmiers et la qualité des soins apportés à nos patients. Ces modalités de travail nous amènent à vous faire des commentaires suivants :

- La méthode choisie par ce comité de pilotage sans réelle échanges avec les associations infirmières concernées nous interroge beaucoup. Ses méthodes sont à mettre en rapport avec celles de l'ONDPS qui n'a pas tenu comme essentiel d'auditionner les organisations professionnelles infirmières sur son propre avenir.... alors qu'elle a assuré ces audits pour les autres représentations professionnelles !! (cf tome 3 du rapport ONDPS 2005, compte rendu des auditions annexes 1 p 221). Nous craignons que ces méthodes un peu réductrices notamment en ce qui concerne les infirmiers, soient de nature à entretenir des incompréhensions et nous doutons fort du résultat à venir quant à l'évolution des coopérations souhaitées si les institutions continuent de les faire sans les acteurs concernés.
- Nous sommes surpris d'un tel procédé émanant de la HAS. Nous craignons que ces modalités de concertation, bien connues en revanche dans nos relation avec l'ONDPS, mais peu coutumière jusqu'à ce jour de la HAS, soit de nature à entretenir des interprétations rapides quant à la qualité du résultat des recommandations à venir. Ainsi, nous sommes aussi surpris du peu de transparence de ce dossier notamment concernant le calendrier, les membres du comité de pilotage, les membres du conseil scientifique.
- Nous sommes surpris d'apprendre que les promoteurs du dossier qui n'ont pas tenus indispensables jusqu'à ce jour de concerter les infirmiers soient aussi les membres du comité de pilotage de l'évaluation des expérimentations et aussi partie prenante dans les recommandations. Nous craignons que ces modalités ne soient pas de nature à nous rassurer sur l'indépendance des points de vue, et qu'elles génèrent des conflits d'intérêts préjudiciable à l'objectivité des travaux en cours.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Président, que vous avez à cœur d'assurer une réelle « *concertation large avec les acteurs impliqués* » et nous attendons que vous puissiez nous rassurer quant à la rigueur et l'indépendance des modalités de travail mises en œuvre sur ce dossier extrêmement sensible et auquel nous sommes attaché puisqu'il concerné particulièrement l'évolution de notre profession. Prévoir l'avenir une fois de plus sans nous, c'est-à-dire sans les principaux acteurs concernés n'est pas de nature à faire évoluer la qualité des soins apporté aux patients ni les relations pluridisciplinaires. Pour information, le Groupe Sainte Anne dont je suis le porte parole regroupe 43 associations et syndicats infirmiers tout autant concernés que l'UNASIIF par cette démarche.

Nous ne doutons plus un seul instant, que l'Ordre des Infirmiers, que nous souhaitons tous, sera, comme cela a été le cas dans d'autres pays, l'interlocuteur légitime pour ce type de démarche.

En vous remerciant encore de l'attention que vous portez à notre demande, et restant à votre disposition pour développer avec vous les points ci-dessus, nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Pour l'Union, le Président,



Jean-Jacques SCHARFF

Copies à :

Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé et des Solidarités

Laurent HABERT, Conseiller du Ministre de la Santé et des Solidarités

Annie PODEUR, Directeur de la DHOS

Autres associations et syndicats infirmiers

Maryvonne BRIOT, Députée, et Sylvie DESMARESCAUX, Sénateur, rapporteurs à l'Assemblée Nationale et au Sénat de la proposition de loi portant création de l'Ordre National des Infirmiers